

Séance du : 29 juin 2023

n° 34_2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf juin à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 20 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au foyer rural d'Avignonet Lauragais, siège du Pole d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de M. HEBRARD Gilbert.

Mme Judith ARDON est désignée comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Judith ARDON, Christine BIGNON, Valérie GRAFUILLE ROUDET, Catherine LATCHE, Martine MARECHAL, Hélène MARTY, Virginie MIR, Nathalie NACCACHE, Florence SIORAT, Estelle VILESPY

Brice ASENSIO, Serge BARTHES, Pierre BODIN, Guy BONDOUY, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Christian FABRE, Michel FERRET, Gilbert HEBRARD, Alain ITIER, Olivier JULLIN, Jean LAGOUTTE, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Daniel RUFFAT, Alain SCHMIDT, Serge SERRANO, John STEIMER, Raymond VELAND

Délégués suppléants représentant un délégué titulaire :

Maryline BEAUDONNET

Pascal ASSEMAT

En exercice : 63

Présents : 32

Avaient donné pouvoir :

Jean-Luc GOUXETTTE à Alain ITIER ; Serge CAZENAVE à Estelle VILESPY ; Jean-Pierre QUAGLIERI à Guy BONDOUY

Nombre de voix : 35

Excusés :

Sophie ADROIT, Reine EXPERT, Lison GLEYSSES

BATIGNE Robert, Dominique GUIRAUD, Philippe HEDIN, Laurent HOURQUET, Serge KONDRYSZYN, Gérard LAVIGNE, Alain MERCIER, Pierre MONOD, Hervé RAMONDA, Pierre VIDAL

Objet : Modification de délibération du budget annexe toiture PV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2,

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2221-1 et suivants, R.2221-1 et suivants, R.2221-63 et suivants,

Vu la délibération n°32/2022 du 8 décembre 2022 portant création d'un budget annexe dédié à la toiture photovoltaïque,

Vu la délibération n°19/2023 du 12 avril 2023 portant création d'un SPIC pour la toiture photovoltaïque,

Monsieur le Président rappelle que par délibération 19_2023 du 12 avril 2023, le comité syndical a validé la création d'un Service Public Industriel et Commercial (SPIC) lié à l'activité photovoltaïque dont le mode de gestion de ce service public est la régie dotée de la seule autonomie financière. Pour rappel, ce mode de gestion permet de maintenir le service intégré au PETR du Pays Lauragais tout en individualisant ses recettes et dépenses dans un budget distinct.

Par retour de courrier des services préfectoraux, il convient aujourd'hui d'apporter des compléments d'information quant au montant de la dotation initiale de la part du PETR du Pays Lauragais.

Le Président propose qu'au vu des budgets respectifs, il n'est pas nécessaire de verser une dotation particulière à cette régie pour démarrer son activité.

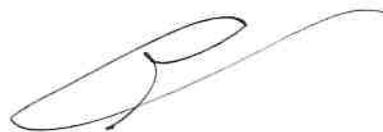
**Le Comité Syndical, Ouï l'exposé de Monsieur le Vice-Président,
Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :**

1°) –de modifier la délibération de création du SPIC pour la toiture photovoltaïque en indiquant que la dotation particulière versée à cette régie est nulle.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 29 juin 2023

Le Président



Gilbert HEBRARD